



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV599 - 26 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

201656-0015 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201656-0015

Signé le jeudi 25 février 2016

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Monsieur Eric Lajarge,
directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



PRÉFET DE PARIS

Arrêté n°

portant subdélégation de signature de Monsieur Eric LAJARGE directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales;

Vu le code des marchés publics ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Ile de France, préfet de Paris ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté n° 2012320-0003 du 15 novembre 2012 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2013 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Eric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015091-0016 du 1^{er} avril 2015 du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat à Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015099-0006 du 9 avril 2015 du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0001 du 9 avril 2015 portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 201627-0006 et 201627-0007 du 27 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1: En application de l'arrêté préfectoral n° 2015099-0006 du 9 avril 2015 susvisé, subdélégation en matière administrative, est donnée à Madame Jeanne Delacourt, directrice départementale adjointe de la de la cohésion sociale de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Lajarge, directeur de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions mentionnés à l'article 1er de cet arrêté, et dans les conditions et réserves fixées par les articles 1^{er} et 2^{ème} dudit arrêté.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Lajarge et de Madame Jeanne Delacourt, subdélégation, en matière administrative, est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés à l'article 1er ci-dessus et dans les conditions et réserves fixées à ce même article, à :

-Madame Dominique Agullo, attachée principale, cheffe du pôle « politique de la ville et égalité des chances » ;

-Madame Brigitte Bansat-le-Heuzey, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations, famille et prévention » ;

-Madame Maïlys Puygauthier, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « jeunesse, sports et vie associative » ;

ARTICLE 3 : En application de l'arrêté préfectoral n°2015091-0016 du 1^{er} avril 2015 susvisé, subdélégation, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée à Madame Jeanne Delacourt, directrice départementale adjointe de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés aux articles 2 et 4 de l'arrêté du 1^{er} avril 2015 précité, dans les conditions et limites fixées par ledit arrêté.

En application de l'arrêté préfectoral n°2015099-0001 du 9 avril 2015 susvisé portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la présente subdélégation de signature concerne également, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Lajarge, les actes, décisions et conventions mentionnés à l'article 3 du même arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur .Eric Lajarge et de Madame Jeanne Delacourt, subdélégation de signature , pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée, pour un montant limité à 23 000 euros inclus et sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté n°2015091-0016 du 1^{er} avril 2015 précité à :

-Madame Dominique Agullo, attachée principale, chef du pôle « politique de la ville, égalité des chances et vie associative » pour les programmes 169, 104 et 157 ;

-Madame Brigitte Bansat-le-Heuzey, inspectrice classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle « protection des populations et prévention » pour les programmes 177, 183 et 304 ;

-Madame Maïlys Puygauthier, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « jeunesse, sports et vie associative » pour le programme 219 et tout document relatif à l'instruction des dossiers déposés au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du programme n° 163 ;

-Madame Binta Thiam, attachée d'administration de l'Etat, chargée de coordination financière pour le programme 333 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS. ;

-Madame Florence Lafleur, secrétaire administrative de classe normale, responsable finances, pour toutes fonctions relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ;

-Madame Sandrine Onestas, secrétaire administrative de classe normale, responsable des ressources humaines, pour toutes fonctions relevant de l'application Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT).

ARTICLE 5 : L'arrêté n° 2015247-0004 du 4 septembre 2015, portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le **25 FEV. 2016**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris


Eric LAJARGE